

L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL



La recherche simplifiée d'un logement social
avec la plateforme locative AL'in

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



• **Salariés d'entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus**

→ **Pour prétendre à un logement social :**

- Le logement recherché devra être la **résidence principale** du salarié

- Il est nécessaire de justifier de ressources égales ou inférieures à des **plafonds de ressources réglementaires*** (ces plafonds

varient en fonction du nombre de personnes dans le foyer, de la norme du logement et du secteur géographique)

- Il faut détenir un **Numéro Unique d'enregistrement** (NUD-NUR) qui est l'identifiant indispensable pour être candidat à une offre de logement social (voir le site demande-logement-social.gouv.fr)



L'offre de logement social est également ouverte aux **salariés d'entreprises du secteur agricole de 50 salariés et plus.**

* Consulter les plafonds de ressources locatifs sur notre site actionlogement.fr

Vérifier mes
plafonds de
ressources

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

L'offre de logement social est adaptée à la situation du salarié : ressources, composition familiale et secteur recherché.



Pour accéder à cette offre de logements, le salarié doit :

- Saisir sa demande de logement social sur demande-logement-social.gouv.fr (en fonction de la localisation de sa demande, il peut être dirigé vers un autre site de saisie) et obtenir son **Numéro Unique**, s'il n'en possède pas déjà un
- Déposer les **pièces justificatives** relatives à sa situation sur demande-logement-social.gouv.fr
- Se créer un compte sur al-in.fr, la **plateforme locative** d'Action Logement
- **Importer sa demande de logement dans AL'in grâce à son Numéro Unique**

Le salarié consulte alors les logements depuis son espace personnel et pourra poser sa candidature sur un logement dès lors qu'il aura bien déposé l'ensemble de ses justificatifs sur le site d'enregistrement de sa demande.



BON À SAVOIR !

- ◆ **La colocation** : solution locative de plus en plus appréciée et recherchée par les jeunes actifs ou tout salarié en mobilité professionnelle, pouvant être proposée dans les parcs social, intermédiaire et privé. Il s'agit le plus souvent de logements meublés, situés en centre-ville et à proximité des transports
- ◆ Cumul possible avec d'autres aides et services Action Logement



+ D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :
actionlogement.fr/le-logement-social

